

République Française

Commune de St Biez en Belin

Arrêté n° 2037

**REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
Route du Lavoir (VC 3)**

Le Maire de Saint Biez en Belin,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relatives aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1, L2213-2, L2215-21,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R411.8.25 et L 411.1 ,

Vu la demande formulée le 02/10/2023, par l'entreprise COLAS, établissement du Mans Route de Paris CS 80006 72470 Champagné ,

Afin de réaliser des travaux d'enduit bicouche sur la route du Lavoir (VC n° 3), à partir du lundi 9 octobre 2023 et pendant toute la durée des travaux ,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique et du personnel de chantier, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation,

ARRETE

Article 1 : L'Entreprise COLAS est autorisée à intervenir sur la route du Lavoir (VC n° 3) à partir du lundi 9 octobre 2023 et pendant toute la durée des travaux .

La circulation sera interdite suivant les nécessités du chantier sauf riverains . Les déviations seront mises en place .

Article 2 : Le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier pendant la durée des travaux.

Article 3 : Les panneaux de signalisation réglementaires seront mis en place et entretenus par la commune de Saint Biez en belin. Elle sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation qui devra être conforme aux dispositions en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché à chacune des extrémités de la route et sera affiché pour information aux usagers à la Mairie de St Biez en Belin.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis à :

- Mr le Commandant de la brigade de Gendarmerie d'Ecommoy
- Mr le Maire de St Biez en Belin.

Qui sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté
Saint Biez en Belin,

Le 05/10/2023

Le Maire, Jean-Claude BIZERAY

